

LA LETTRE DU CONSEIL

Édition n° 10 - JUIN 2021

Conseil municipal du 23 JUIN 2021

Procurations : C. DUDRAGUE à S. BUTTIN, D. PERRIN à C. PITTILI - Excusée S.RIO, B. BADIN

M. BICHOFF est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 19/05/21 est approuvé à l'unanimité.

Rapport de délégation-Délibération 2021-52

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Réalisation d'un contrat de prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations au taux de 0,71 % pour une durée de 15 ans

Délibérations 2021-53 et 54

ACQUISITION ET PRISE DE POSSESSION DES LOCAUX DE LA CRÈCHE

La commune vient de signer l'autorisation d'achat et une convention avec la SEMCODA afin de pouvoir prendre possession des locaux avant la signature de l'acte authentique d'acquisition. Les travaux d'aménagements intérieurs (et mise en place du mobilier spécifique) pourront ainsi être terminés durant l'été et la crèche devrait enfin pouvoir ouvrir le 23 août.

Délibération 2021-55

MAISON VITTET

La commune acte le paiement anticipé du solde du prix d'acquisition de cette propriété. Les 206 667,49 € étant inscrits au budget de cette année, ce remboursement réduira les frais de portage facturés par l'EPFL.

Délibérations 2021-56 et 57

ACHATS GROUPÉS : ECLAIRAGE PUBLIC ET FOURNITURES DE CANTINE

La mutualisation des travaux ou des achats entre collectivités permet de réaliser de réelles économies.

- Dans cet esprit, La Biolle vient de passer une convention avec Grésy-sur-Aix. Les travaux de renouvellement de l'éclairage public seront désormais réalisés par une entreprise choisie à l'issue d'une consultation conjointe, ce qui nous permet d'avoir des tarifs négociés sur 1200 points lumineux au lieu de 320 si nous avons consulté seul.

- La commune a décidé d'adhérer à la centrale d'achats AGAP'PRO essentiellement pour la restauration scolaire. Cette société privée, offre à ses adhérents la possibilité de bénéficier de prix qu'elle a négociés tout en préservant, pour les collectivités, la possibilité de réaliser des achats auprès d'autres fournisseurs. Une majorité de produits régulièrement utilisés par notre cantine sont référencés chez AGAP'PRO, à des tarifs bien inférieurs à ceux qui nous sont actuellement appliqués. Ainsi, les économies réalisées grâce à cette centrale d'achats seront réinvesties afin de maintenir à la cantine une offre de qualité, et de développer l'approvisionnement en produits frais et locaux.

Délibération 2021-58

MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE FORÊT COMMUNALE

Afin de privilégier le maintien de l'activité agricole sur son territoire, la commune a décidé de mettre à disposition 3,3 ha d'une parcelle de terrain communal sur Savigny, dans le but de permettre la création d'un élevage porcin à faible densité d'animaux.

Délibération 2021-59

SERVICES PERISCOLAIRES

Le règlement de fonctionnement des services périscolaires évolue pour intégrer d'une part la possibilité d'un nouveau moyen de paiement auprès de certains buralistes, mais également les futures fonctionnalités liées à la refonte du système informatique et à l'intégration d'un nouveau logiciel.

MULTI ACCUEIL LES P'TITS POMPONS

L'ouverture de la crèche étant désormais imminente, le règlement de la nouvelle structure a été revu, intégrant les 28 places disponibles et les 2 places en garde d'urgence. Les horaires d'ouverture (de 7h30 à 18h), les modalités d'inscription, les repas et les tarifs y sont également précisés.

Comme les années précédentes, Bernard FLEURET, photographe, sera autorisé à réaliser des photos des enfants, en groupe ou individuelles, au sein de la crèche.

SUBVENTION à « LA BIOLLE LOISIRS »

L'association ayant porté financièrement l'action « bon cadeau » des aînés, qui remplaçait le repas annuel habituel, il convient de lui verser la somme de 2 280 € pour les 228 bons d'achat utilisés par nos aînés.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 et REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN PRET

Cette modification retrace les nouvelles recettes notamment 175 250 € de subventions en investissement, du département et de la région, grâce aux nombreux dossiers déposés. Ces recettes sont réaffectées en dépenses sur l'amélioration de bâtiments communaux et permettent de capitaliser plus de 110 000 € pour réaliser les travaux de rénovation de l'école primaire.

De plus, la commune réalisera le remboursement anticipé de deux prêts du fond forestier national pour un montant de 50 108,56€ afin de dégager de la capacité d'autofinancement et conformément au budget voté.

TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ÉLECTRICITÉ

L'Etat, sur recommandation de la Communauté Européenne, est tenu d'uniformiser le cadre fiscal sur les différentes sources d'énergie.

Les trois taxes sur les consommations électriques existantes à ce jour seront fondues en une seule, la TICFE (Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité)

Une part de cette taxe est rétrocédée aux communes. En l'absence de taux voté par la commune (option jusqu'alors retenue par LA BIOLLE), le taux de cette taxe prélevée par l'État, directement sur notre facture d'électricité, est de 4 % pour 2021 et sera porté à 6 % en 2022 et 8,5 % en 2023.

Toutefois, la part rétrocédée à la commune à compter de 2023, sera celle du taux applicable au 1^{er} janvier 2022 qui doit donc être voté par le conseil municipal avant le 1^{er} juillet 2021.

Ne pas voter cette taxe, reviendrait à accepter qu'elle parte sur les comptes de l'Etat sans certitude d'une rétrocession quelconque à la commune.

Par conséquent, si la commune veut récupérer les sommes prélevées par l'État sur les factures de ses administrés, elle se trouve dans l'obligation de voter le taux de 8,5 % dès maintenant.

Après des débats animés en bureau, il a été décidé de voter ce taux de 8,5 % afin que la commune ne soit pas pénalisée. Compte tenu des augmentations programmées au niveau national et indépendantes de la volonté des communes (6 % en 2022 et 8,5 % en 2023), l'impact sur nos factures sera cantonné à 2,5 % uniquement sur l'année 2022 (soit environ 15€ pour une année, pour une famille de 4 personnes).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La répartition horaire des agents du service scolaire et périscolaire est modifiée afin de tenir compte de la réorganisation du service et de l'harmonisation des temps de travail.

SERVICE CIVIQUE

La Fédération des Œuvres Laïques de Savoie (FOL 73) propose aux communes un accompagnement pour le recrutement, l'encadrement et la formation des personnes volontaires au service civique. Une convention de partenariat est signée pour un coût d'adhésion annuel de 90€.

INFO

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

Monsieur Roger DUBY, 83 ans

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré un mariage :

Morgane BOURGEOIS et Damien SAUJOT

Ou une naissance :

* Erwan HENKE au foyer d'Elodie DASSÉ et Emmanuel HENKE

* Tilio BICAND au foyer de Annabelle SCARPELLINO et de Jérôme BICAND



COLLECTE SOLIDAIRE

Très belle réussite pour l'OPÉRATION CHAUSSETTES SOLIDAIRES puisqu'entre le 30 mai et le au 5 juin, dans le cadre de la semaine Européenne du Développement Durable, ce sont plus de 75kg de chaussettes qui ont été collectés.

Bravo à tous les participants !

UN PIÉTON AVERTI EN VAUT DEUX !

Apprenons les bons réflexes pour plus de sécurité. La sécurité routière, en relation avec l'équipe pédagogique, a sensibilisé les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 aux risques et dangers de la route. Une partie théorique a été suivie d'exercices pratiques à vélo. Merci au sou des écoles pour le co-financement de ces journées de prévention.

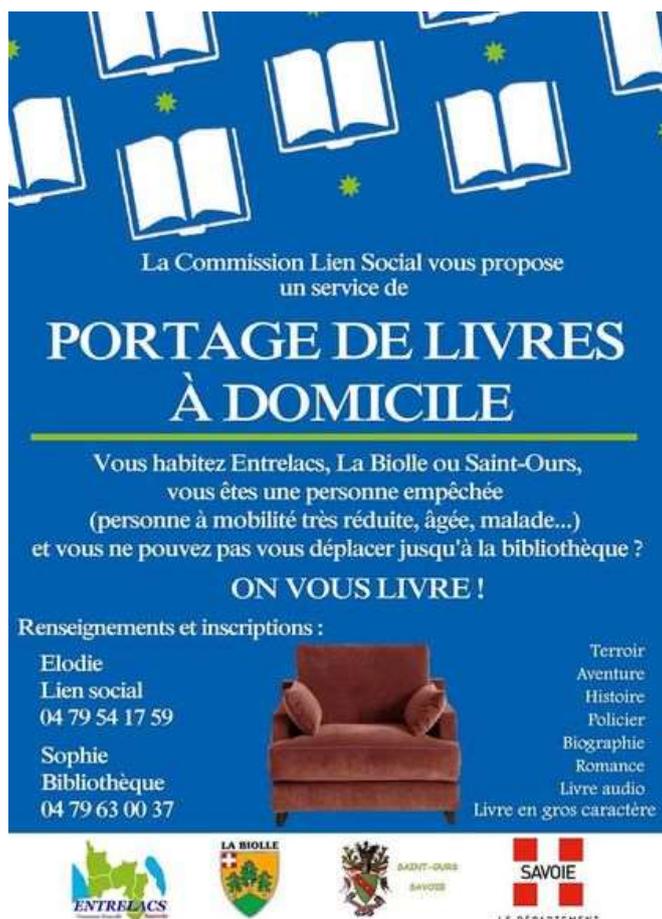


RÉOUVERTURE DES GORGES DU SIERROZ

Envie d'une belle promenade familiale à proximité de La Biolle? Le nouveau sentier des gorges du Sierroz vous offrira, dès la mi-juillet, calme, fraîcheur, émerveillement, dans un lieu naturel somptueux. L'accès se fait depuis le parking de co-voiturage près du rond-point de Grésy-Sur-Aix (Route de Pont Pierre/Route des Bauges). Sentier accessible aux fauteuils et aux poussettes !



BIBLIOTHEQUE à ENTRELACS



La Commission Lien Social vous propose
un service de

PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Vous habitez Entrelacs, La Biolle ou Saint-Ours,
vous êtes une personne empêchée
(personne à mobilité très réduite, âgée, malade...)
et vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'à la bibliothèque ?
ON VOUS LIVRE !

Renseignements et inscriptions :

Elodie
Lien social
04 79 54 17 59

Sophie
Bibliothèque
04 79 63 00 37

Territoire
Aventure
Histoire
Folclor
Biographie
Romance
Livre audio
Livre en gros caractère



FORUM DES METIERS DE L'AGRICULTURE à LA BIOLLE

Forum des métiers de l'agriculture



LE 7 JUILLET 2021 DE 14 À 16H

294 Route de la Chataigneraie - 73410 La biolle*

OUVERT À TOUS !

**Le GAEC DE LA CHATAIGNERAIE
nous ouvre ses portes !**

AU PROGRAMME :

- Découverte des métiers et formations du secteur de l'agriculture
- Visite de l'élevage de vaches laitières du GAEC de la Chataigneraie

Venez rencontrer les professionnels du secteur agricole !

* En cas de pluie, rendez-vous à la Salle polyvalente de la Biolle - rue du Gatey, 73410 LA BIOLLE

Pour plus d'informations, contactez-nous au 04.79.61.54.59 ou info@mlj73.fr



« CAFE DE LA MAIRIE »

Le conseil municipal vient à votre
rencontre avec le café et les
croissants !

Retrouvons-nous pour ce 1^{er} rendez-
vous qui deviendra mensuel !

Samedi 10 juillet 2021, 9h
Au centre du quartier des Villards.

ESL (Eau Soleil du Lac)

1ère Centrale Villageoise du territoire
Grand Lac qui portent des projets de
production d'énergies solaire et
hydrolique...

🤔 Vous souhaitez avoir des
informations ou participer à la levée
de fonds, devenir actionnaire et ainsi
financer les premiers projets ? Une
seule adresse e-mail :
eau.et.soleil.du.lac@gmail.com

SEPTEMBRE EN OR... LA BIOLLE EN OR... NOS P'TITES ETOILES... LA FÊTE ...

Réservez vos 4 et 5 septembre 2021

On vous dit tout, très vite...
Dans la prochaine lettre du conseil, sur les
réseaux sociaux, sur le site de la commune...

Nos p'tites
Et^{oiles}